



Licenciement pour inaptitude suite accident du travail

Par **seb54110**, le **23/11/2015** à **11:31**

bonjour,

J' ai reçu ma lettre de licenciement me disant qu'il faut que j'aille chercher mon solde de tout compte au siège de l'entreprise et que mon attestation pole emploi et mon certificat de travail allait m'être envoyé ultérieurement.

Après contact avec la secrétaire pour récupérer l'ensemble de mes documents ainsi que mon solde de tout compte, elle m'a dit qu'il fallait au moins 15 jours avant de les avoir le temps qu'elle ai eu le recipissé de ma lettre de licenciement.

En ont ils le droit en sachant que je suis dispense d'effectuer mon préavis compte tenu de ma situation médicale.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **23/11/2015** à **13:04**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte soit délivré au plus tard à la date habituelle de la paie mais le motif invoqué pour en retarder la délivrance semble inadapté puisque déjà maintenant le suivi des lettres recommandées peut s'effectuer sur internet...